

Commentaires supplémentaires du MSC sur l'Avant-projet de document relatif à l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés

29 avril 2016

Les commentaires ci-dessous viennent compléter ceux présentés le 15 avril. Ils récapitulent les remarques présentées par la délégation du MSC le 28 avril.

I. COMMENTAIRES GENERAUX

Reconnaître nos marchés

- L'accent des travaux du CSA concernant ce sujet porte sur les relations entre les petits exploitants, les marchés et la sécurité alimentaire. La plupart des aliments consommés dans le monde (70 %) sont produits par nous, les petits exploitants. La plupart de ces aliments sont distribués par le biais de nos marchés. Ces derniers sont les espaces les plus importants pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition. Seule une proportion mineure d'aliments – par opposition aux produits agricoles en général – est échangée sur le marché international. L'idée consistant à « établir des liens entre les petits exploitants et les marchés » est trompeuse : nous sommes déjà reliés aux marchés. Nous voulons que ces marchés soient reconnus et soutenus par des politiques publiques adaptées.
- Nos marchés sont situés sur des territoires spécifiques et s'identifient à partir de ces derniers. En ce sens, ils sont localisés, et non seulement « locaux ». Ils peuvent se déployer de l'échelon d'un village à celui d'un district, au niveau national, transfrontalier ou régional. Ils peuvent être présents sur des zones rurales, périurbaines et urbaines. Ces marchés se distinguent par les fonctions multiples qu'ils accomplissent sur leurs territoires donnés, à commencer, entre autres, par la fourniture d'aliments, et par leur contribution à l'économie d'un territoire. Etant donné qu'ils sont largement ouverts et accessibles aux petits exploitants et aux autres groupes souffrant d'insécurité alimentaire, ces marchés se basent sur une approche fondée sur les droits humains, notamment le droit à l'alimentation, qui figure dans le mandat de base du CSA.
- Ces marchés exaltent la dimension du genre, du fait que les femmes en sont les principaux acteurs, et comptent avec une présence croissante de jeunes, qui jouent un rôle fondamental dans l'ajout de valeur.
- Ces marchés essentiels existent ; ils sont l'espace le plus important en termes d'approvisionnement alimentaire, mais leur fonctionnement est insuffisamment compris et soutenu.

II. POINTS DE CONVERGENCE

1) *La convergence des politiques est un processus*

- Nous nous sommes engagés dans un processus tendant vers la convergence des politiques : c'est quelque chose que nous devons bâtir ensemble, non pas quelque chose qui ait déjà été obtenu.
- Nous ne pensons pas que plusieurs des points répertoriés puissent être considérés comme des convergences, notamment :
 - Nous reconnaissons l'existence du commerce international et le fait que certains petits exploitants se consacrent à l'exportation de produits agricoles de base ; cependant, nous sommes d'avis que ce pan d'activité du marché ne présente qu'un intérêt limité pour les liens clés qui unissent les petits exploitants, les marchés et la sécurité alimentaire, ce qui nous occupe au sein du CSA.
 - Etant donné que la lacune en matière de données a été reconnue par tous, il est inutile de continuer à indiquer que les preuves existantes constituent une base suffisante pour les considérations en matière de politiques.
 - Les termes « secteur privé » et « axé sur le marché » sont vagues. Si l'on entend par là la conception dominante assimilant le marché et le secteur privé aux grandes entreprises de l'agroalimentaire et aux multinationales, par opposition aux petites et moyennes entreprises de nos pays (qui peuvent être des petites coopératives), nous ne pensons pas qu'ils apportent des avantages substantiels aux petits exploitants et à la sécurité alimentaire. Ces concepts doivent être clarifiés.
- Nous pensons qu'il existe un large soutien pour conserver la structure de l'Avant-projet
- Les points prioritaires sur lesquels nous considérons que le processus de convergence des politiques devrait mettre l'accent incluent :
 - La reconnaissance et le soutien aux marchés territoriaux
 - La réaffirmation et le respect de l'approche fondée sur les droits humains
 - La pleine intégration de la dimension du genre à tous les niveaux, en allant au-delà de l'autonomisation des femmes, afin de couvrir leurs droits en tant qu'êtres humains
 - Le soutien à l'engagement des jeunes innovants sur les marchés, de sorte à nous permettre de garantir la poursuite et l'enrichissement de nos pratiques et de nos connaissances, y compris en matière d'agroécologie, par le biais, par exemple de méthodes de mentorat telles que l'apprentissage aux côtés de producteurs expérimentés ou les incubateurs agricoles, et les programmes d'apprentissage.
 - La reconnaissance des « externalités positives » des avantages sociaux et environnementaux et non seulement au-delà des aspects économiques
 - La reconnaissance des connaissances autochtones/traditionnelles
 - La reconnaissance des multiples avantages des systèmes alimentaires

- locaux, y compris leur contribution à des régimes variés et nutritifs et à la défense de la biodiversité.
- L'établissement de conseils locaux de politique alimentaire.
 - Nous attachons une grande importance aux politiques publiques, y compris dans les domaines suivants :
 - Documentation de nos marchés, combler la lacune en termes de données afin d'améliorer les outils en faveur de politiques publiques de meilleure qualité
 - Règlements en matière de sécurité sanitaire des aliments - règlements en matière d'hygiène et de santé appropriés à l'échelle et au contexte
 - Approvisionnement public en faveur des systèmes alimentaires locaux/territoriaux, tenant compte des avantages sociaux/environnementaux/nutritionnels et non pas seulement du coût économique des aliments.
 - Une attention particulière devrait être portée à la préservation des ressources naturelles : terre, eau, semences, océans (conformément aux Directives volontaires sur les régimes fonciers et aux Directives visant à garantir la durabilité de la pêche artisanale)
 - Afin de souligner l'importance des politiques publiques, nous proposons que le titre de la Section IV soit renommé « Politiques publiques en soutien aux petits exploitants en transition ». Il devrait être reconnu que les transitions sont constantes et dynamiques, et que les petits exploitants sont les principaux agents du changement. La question n'est pas de promouvoir la conformité des petits exploitants avec des changements qui ne sont pas à notre avantage, mais de soutenir notre capacité à diriger le changement de sorte à ce qu'il soit profitable pour nous et pour la sécurité alimentaire.

2) Mise en œuvre, contrôle et suivi

La Section IV devrait inclure une section sur la mise en œuvre, le contrôle et le suivi. Nous proposons le texte suivant :

- Les gouvernements sont responsables d'appliquer les recommandations à l'échelle nationale et les autorités locales le sont au niveau local, en associant les organisations de petits exploitants
- A l'échelle mondiale, les agences appropriées des Nations Unies peuvent ouvrir la voie sur certaines étapes concrètes, avec la collaboration des organisations de petits exploitants et des universitaires :
 - Recueil de données : la FAO pourrait être invitée à prendre l'initiative pour réaliser un recensement des expériences existantes en matière de

recueil de données – qualitatives et participatives, mais aussi quantitatives - relatives aux marchés territoriaux, et développer des directives méthodologiques.

- Sécurité sanitaire des aliments : L’OMS/la FAO, avec le soutien du Comité permanent des Nations Unies sur la nutrition, pourraient être invitées à prendre l’initiative pour recenser/évaluer les approches existantes du développement de mécanismes garantissant la sécurité sanitaire des aliments pour les consommateurs, mais qui soient adaptés aux échelles et contextes spécifiques de la production et des marchés à petite échelle et pour élaborer des directives.
 - Approvisionnement public : la FAO pourrait être invitée à évaluer l’expérience existante pour cibler les programmes d’approvisionnement public selon les exigences des petits producteurs et élaborer des directives.
- Le CSA devrait revenir sur cette question dans 3 ans afin de dresser le bilan des progrès réalisés pour combler la lacune de données et appliquer les autres recommandations.

III. POINTS DE DIVERGENCES

L’impact du commerce international sur l’accès des petits exploitants aux marchés et à la sécurité alimentaire

Les règles établies dans le contexte des accords de commerce internationaux ont un impact sur l’accès des petits exploitants aux marchés qui sont le plus favorables pour eux et pour la sécurité alimentaire, ainsi que sur la capacité des gouvernements à élaborer des politiques adaptées pour défendre et soutenir ces marchés. Nous disposons d’un large éventail de preuves illustrant comment ces impacts affectent nos communautés et nos secteurs (petits producteurs d’aliments, peuples autochtones, populations urbaines en situation d’insécurité alimentaire, etc.), que nous serions ravis de communiquer. Il convient que le CSA évalue ces impacts. La possibilité de demander au HLPE de réaliser une étude sur ce sujet est en cours d’examen au sein du GTCNL sur le Programme de travail pluriannuel.

Le concept de marchés territoriaux

Les marchés territoriaux sont des espaces physiques, « réels », localisés (non virtuels) à différentes échelles (locale, provinciale / départementale, nationale et transfrontalière), directement reliés aux systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux. Ces marchés territoriaux présentent des caractéristiques spécifiques, y compris les suivantes :

- Ils sont orientés vers la satisfaction, tout d'abord, des besoins des systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux, par les échanges entre les différents acteurs à différents niveaux, en créant des richesses et des emplois durables dans l'économie locale, nationale et/ou régionale.
- En plus de faire office de lieu où se rencontrent l'offre et la demande, ils assurent la dimension de construction sociale et de reconstruction des rapports de force politiques et culturels.
- Ils sont structurés selon une échelle qui va du local au transfrontalier, avec une logique d'interdépendance des acteurs (solidarité).
- Ils sont contrôlés par les producteurs, les consommateurs et les autorités locales du territoire concerné (au niveau local, départemental / provincial, national ou régional)
- Ils contribuent à la structuration de l'économie locale, en redistribuant, sur le territoire concerné, les richesses générées par les systèmes de production et la valeur ajoutée par les produits (redistribution des fruits de la croissance de la production, transformation des produits et leur commercialisation). Cette redistribution donne la priorité aux acteurs du territoire, mais est ouverte aux autres acteurs aux profils différents.
- Ils sont inclusifs, du fait qu'ils offrent un espace à tous les acteurs (internes et externes) pour échanger leurs produits
- La diversité des produits alimentaires et des autres produits sujets à différentes utilisations (jamais concentrées dans un seul produit) qui arrivent sur ces marchés reflète la diversité de la production alimentaire et des systèmes alimentaires du territoire.
- Ils sont aussi liés aux autorités locales par le recouvrement de l'impôt et, en contrepartie, pour la structuration des investissements (infrastructure, connaissances, organisation, ...)
- Ils sont ouverts sur les autres niveaux de marchés avec des collecteurs ou autres acteurs extérieurs au territoire. Il conviendrait de souligner que ces marchés territoriaux, qui sont nos marchés, sont ceux qui assurent l'échange de produits pour la sécurité alimentaire de nos pays, qui créent un emploi durable autour des produits agricoles, de la pêche et de l'élevage, et qui génèrent des richesses avec une logique plus redistributive.

IV. PROCHAINES ETAPES

- Le CSA est un organe extrêmement important pour la convergence des politiques et les négociations autour de la sécurité alimentaire et de la nutrition au sein des Nations Unies
- Le sujet de l'accès des petits exploitants aux marchés est fondamental pour nous et pour la sécurité alimentaire et la nutrition.
- En ce sens, nous pensons que les prochaines négociations du CSA sont très significatives et sérieuses, et ne devraient pas être considérées comme des

négociations légères.

- Nous devons être réalistes : la méthodologie qui sera utilisée en juin doit permettre de produire un document final qui soit utile et accepté par les gouvernements et l'ensemble des acteurs impliqués ; la procédure doit être inclusive et accorder une importance particulière à nos contributions, en tant qu'organisations de petits exploitants. Nous continuons de réfléchir à la méthodologie pouvant veiller à répondre à ces attentes.
- Nous encourageons la Présidente à se baser sur la structure actuelle de l'avant-projet, au moment de tenir compte des contributions reçues jusqu'à présent.